



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense

Question écrite n° 122011

### Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants. Le directeur général de l'Établissement public d'insertion de la défense s'est vu signifier son non-renouvellement, le jour même de sa fin de contrat et ce quelques jours avant le vote de la proposition de loi sur l'accueil des mineurs délinquants. Cette décision ne repose sur rien d'objectif alors que, durant trois années, le directeur de l'Epide a porté avec courage de grandes réformes dont les résultats ont contribué à consolider l'établissement et sa mission et garantir la performance du service rendu. L'Epide est un outil au service de notre jeunesse et personne n'a le droit d'instrumentaliser ou de profiter d'un tel dispositif. Depuis 2005, plusieurs milliers de jeunes des quartiers sans emploi sans diplôme en voie de marginalisation ont pu être insérés dans un emploi. L'Epide a un rôle de régulateur social incontestable et c'est peut-être grâce à ses effets que nous n'avons pas vécu une crise des banlieues comme celle de 2005. Face à la montée de la violence et à la recrudescence des incivilités dans notre pays liées à la paupérisation et à l'augmentation du chômage des jeunes, l'Epide constitue une réponse originale et adaptée pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de notre société. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour l'Epide et s'il va renoncer au projet de gel budgétaire de cet établissement, qui pourrait s'élever à plusieurs millions d'euros pour 2012.

### Données clés

**Auteur :** [M. Henri Jibrayel](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122011

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 2011, page 11908

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)